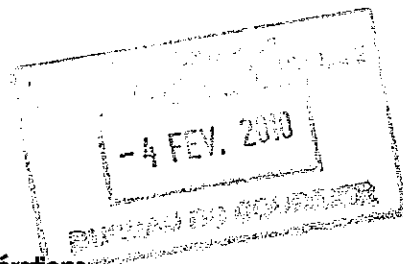




**CARPENTRAS**  
Capitale du Comtat Venaissin



**BIBLIOTHEQUE INGUIMBERTINE**  
**2010-CM27/01-23**

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**du Conseil Municipal de la Ville de Carpentras**  
\*\*\*\*\*

**Séance du 27 Janvier 2010**  
**L'An Deux Mille Dix**  
**et le Vingt-Sept Janvier**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes:

**Présents :**

**Francis Adolphe, Maire**

M. Farid Faryssy – Mme Catherine Setruk - Mme Carole Hadj-Mahdi – M. Jean-Pierre Cavin Mme Nicole Senoble - M. Alain Farfal - Mme Laurence Bosserai –  
M. Serge Andrieu - Mme Agnès Moisson - M. Fabien Haud (**Adjoints au Maire**)  
M. André Benoît - Mme Christine Michaut - M. Gérard Rolland – M. Guy Largier -  
M. Robert Arnoux Mme Béatrice Chappuis – - Mme Michèle Gallichio -  
M. Angelo Maccagnan – Mme Anne-France Breuillot - M. Joël Botreau -  
Mme Lydie Mascia – Mme Priscilla Vitel – Mme Nicole Cordonny –  
Mme Marie-Suzy Pons–Mermet – M. Olivier Lapierre – Mme Sophie Guillet –  
Mme Sylvie Le Berre - M. Jean-Luc Becker – Mme Elodie Oosterlynck

**(Conseillers Municipaux)**

**Absents Excuses :**

M. Bruno Gandon (Procuration à M. Faryssy)  
Mme Gaëlle Bozane (Procuration à M. le Maire)  
M. Jean-François Sénac (Procuration à Mme Cordonny)  
M. Laurent Penard (Procuration à M. Becker)  
M. Patrick Bassot

**VALIDATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL (PSC)**  
**DU SERVICE BIBLIOTHEQUE-MUSEE DE CARPENTRAS**  
**INTITULE « L'INGUIMBERTINE A L'HOTEL-DIEU »**

**Mme Hadj-Mahdi, rapporteur, expose à l'Assemblée :**

Le projet scientifique et culturel (PSC) du service bibliothèque-musée de Carpentras, intitulé « **L'INGUIMBERTINE A L'HOTEL-DIEU** », comprend un rapport et un volume d'annexes évoquant les quatre éléments fondamentaux du programme de transfert du futur établissement : les collections, les publics, l'environnement et le bâtiment.

L'Inguimbertaine constitue aujourd'hui une institution unique, regroupant, au sein d'un seul et même service municipal, à la fois une bibliothèque, des archives et un musée. La réflexion menée a donc étroitement associé ces diverses entités, plaçant en exergue l'originalité de l'établissement, sa richesse et sa vocation à travers les aspects suivants :

- l'histoire de l'institution (origine des œuvres, typologie des collections) ;
- l'environnement et les publics auxquels l'institution s'adresse (connaissance de la population et des niveaux de pratique culturelle, analyse de la localisation et la connaissance de l'offre culturelle et touristique environnante, analyse détaillée des publics) ;
- le choix des activités concrètes (ce sont elles qui orienteront les choix muséographiques et les aménagements des espaces) ;
- un recensement des partenaires (personnel, partenaires scientifiques, relais de publics, autres institutions et établissements culturels).

En vertu de la loi relative aux musées de France du 4 janvier 2002, ce projet a été validé par l'Etat (direction des musées de France et direction du livre et de la lecture), avant d'être soumis au conseil municipal. Les orientations données dans le cadre de cette consultation préalable de l'Etat permettront notamment de préparer au mieux le projet architectural en constituant un cahier des charges pour le programmiste. L'étude de faisabilité de ce dernier devra à son tour être validée par l'Etat puis faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Les validations par l'Etat du PSC puis de l'étude du programmiste ainsi que l'acceptation du conseil municipal à ces deux types de documents entraîneront l'octroi de subventions.

C'est pourquoi, je vous propose :

- de valider ce projet scientifique et culturel du service bibliothèque-musée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Le Conseil,

Entendu l'exposé du rapporteur

Délibère

**Adopté à l'unanimité**

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits.

(Suivent les signatures)

VILLE DE CARPENTRAS  
Publié le :

4 FEV. 2010

Administration Générale

**Pour copie conforme**

Pour Le Maire

Le Premier Adjoint,



**Farid Farjssy.**